

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 82/302 du 19/4/1982
/NTPS.DGTFP.DFP/21024/

portant intégration et nomination de
Monsieur MAYELA Bienvenu dans les cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des Ser-
vices Techniques (Agriculture)

====ooOoo====

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOU-
VERNEMENT.

==oOo==

(/ISAS :

D.B.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la Loi n° 25-80 du 13.11.1980 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général
des fonctionnaires;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires;

(/u le décret n° 60-90 du 3.3.1960 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques;

(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le ré-
gime des rémunérations des fonctionnaires;

D.C.F.

(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-
62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres
de l'Etat;

(/u le décret n° 63-81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages proba-
toires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, no-
tamment en ses articles 7 & 8;

(/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24.2.1967 règlemen-
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, recons-
titutions de carrière et reclassements;

(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnai-
res;

(/u le décret n° 79-154 du 4.4.1979 portant nomina-
tion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n° 80-644 du 28.12.1980 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres;

(/u le rectificatif n° 81-016 du 26.1.1981 au décret
n° 80-644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres;

(/u le décret n° 81-017 du 26.1.1981 relatif aux in-
térims des Membres du Gouvernement;

(/u le Protocole d'Accord du 28.11.1980 signé entre
la République Populaire du Congo et la République Socialiste
de Roumanie;

(/u la lettre n° 673/DAAF du 1.8.1981 du Directeur
des Affaires Administratives et Financières transmettant le
dossier de candidature constitué par l'intéressé;

yb

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées du décret n° 60/90/PP du 13.1960 et du Protocole d'accord du 28.11.1980 susvisés, Monsieur NYALL Dianvenu, né le 23 Septembre 1953 à Poto-Poto (Drazaville), titulaire du Diplôme d'Ingénieur, Spécialité : Zootechnie, obtenu à l'Institut Agronomique "Dr.P. Groza" CLUJ-NAPOCA (ROUMANIE) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JOEPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRZAVILLE, le 19 Avril 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage.

Christus KOUJIBENG

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard KONBO MATSIOMA

Colonel Louis SYLV IN-GC

Le Ministre des Finances

Itini Ossétoumba LEMOUNDZOU

REPARTITIONS :

MOU	1
PP/PP/DEP	3
PP/ST	1
M.A.	3
M.O.P.	1
M.S.E.	1
MINISTRE	3
SECRETARIE	1
PP/PP	2./-